Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260423-D2026_30-DE

Commune de Mérillac
Séance du 23 avril 2026
Délibération n°2026-30

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 avril 2026

Le 23 avril 2026, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 15 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (9): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Sandrine CANAUD, Dominique DELAUNAY, Sabine SOQUET, Linda SOQUET, Danick MEHEUST, Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.
Membres absents (2): Rudy CAVALHEIRO *(pouvoir à Hervé MORIN)*, Isabelle BOUGAHAM *(pouvoir à Sylvie HUET)*.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-30. Accès wifi à la salle polyvalente.

Il est proposé l'installation d'un point d'accès Wifi dans le bâtiment. A cet effet, le devis n°D422026837 de la société « *La Puce informatique* » (22600 Loudéac) d'un montant de 358.17€HT / 429.80€TTC est présenté à l'assemblée, pour validation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le devis présenté.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.